

Objet : Eclairage sur les palmarès des lycées.

Madame, Monsieur,

Vous avez sans doute consulté les palmarès des lycées, publiés par divers organes de presse et relayés par les sites d'information numérique. Le lycée Bossuet y figure souvent au mieux dans une moyenne passable et parfois au pire en queue de classement : Un résultat surprenant, sinon aberrant, pour un lycée qui obtient les meilleurs résultats au Baccalauréat dans le pays de Meaux. Un lycée en outre dont beaucoup d'entre vous connaissent la réputation d'exigence et la qualité d'encadrement au sein de l'ECM.

Il convient donc de lever les doutes et de répondre aux interrogations que ces classements médiatiques peuvent légitimement susciter. Les évaluations opérées par ces palmarès se fondent sur des critères dictés par le Ministère de l'Éducation Nationale, qui lui ne classe pas les lycées mais chiffre des critères.

La méthodologie en est toujours identique : il s'agit de croiser les résultats aux examens, les mentions obtenues, et la capacité à conserver les élèves de la seconde à la Terminale, ainsi que d'autres critères peu exploités par la presse classante. Chaque titre de presse peut effectivement choisir les critères qu'il utilisera pour son propre classement, ce qui explique des différences.

**Le critère de capacité à conserver les élèves de la 2<sup>nde</sup> à la terminale dans une même structure est absolument décisif.** Si des élèves sont inscrits en 2<sup>nde</sup> dans un établissement et quitte celui-ci pour rejoindre d'autres filières, l'établissement est considéré comme sélectif et affecté d'un indice très faible. On ne fait donc pas de distinction entre un établissement sélectif et un établissement en réseau qui est amené à guider ses élèves vers d'autres parcours d'études.

C'est ce critère, absolument décisif, et ce mécanisme qui dévaluent le lycée Bossuet, et ce pour des raisons structurelles, qui tiennent à l'organisation administrative de l'ECM :

**Le lycée Bossuet porte les treize classes de secondes Générales et Technologiques de l'ECM.** L'établissement est implicitement accusé de perdre ou de mettre dehors l'équivalent de trois classes sur treize. Or ces élèves quittent le lycée général pour s'orienter vers des filières technologiques ou professionnelles, selon un choix concerté avec les familles, et conformément aux procédures d'orientation post-2<sup>nde</sup> comme c'est le cas dans tous les établissements publics ou privés.

Contrairement aux autres établissements favorablement classés dans ces palmarès, le lycée Bossuet n'a pas de séries technologiques ou professionnelles. A l'issue de la 2<sup>nde</sup> GT, ces élèves sont donc principalement admis au lycée Jean Rose, qui appartient à l'ECM mais constitue une unité distincte dotée de sa direction propre. Les élèves du lycée Bossuet qui rejoignent le lycée Jean Rose sont donc considérés comme abusivement exclus.

En outre, si ces orientations sont nombreuses, c'est qu'elles sont justement le fruit d'un suivi attentif et constructif du parcours et du projet de chaque élève.

**La direction du lycée Bossuet s'efforce de concilier l'exigence qualitative du recrutement avec le souci de demeurer un établissement ouvert, capable d'accompagner et de faire progresser des élèves** parfois fragiles, qui ont besoin d'un encadrement spécifique, pour les conduire avec succès à l'examen final. Nos résultats en attestent ; nos anciens élèves, admis dans le Supérieur dans des parcours d'excellence, en témoignent.

Bien à vous.

Jocelyne VERGUIN  
Chef d'établissement



JUIN 2018